



Le Front Populaire pour la Réconciliation et la Relance (FPR) a été créé hier 27 mai 2020 par une décision du ministre de l'Administration Territoriale, Paul Atanga Nji.

Le président National de cette nouvelle formation politique s'appelle Jean Claude Shanda Tonme. Universitaire, écrivain et l'homme politique.

« Ce parti politique a pour objectif de réconcilier les gens partout où la haine, la mésestime, les querelles, les malices, les ruses et les égoïsmes ont généré des fractures, brisé des liens et compromis la coexistence pacifique ; amener les citoyens et citoyennes partout où ils vivent à tourner le dos aux confrontations, aux haines ruineuses, au tribalisme et aux défaillances comportementales vexatoires », a-t-on lu dans l'article du document signé par le MINAT.

000178

DECISION N° _____/D/MINAT/SG/DAP/SDAAE/SAE du 27 MAI 2020
 autorisant le parti politique dénommé « Front Populaire pour la Réconciliation et la
 Relance », en abrégé « FPR »./-

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 90/056 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
 Considérant le dossier constitué à cet effet,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est autorisé, pour compter de la date de signature de la présente décision, le parti politique dénommé : « **Front Populaire pour la Réconciliation et la Relance** », en abrégé « **FPR** », dont le siège est à Yaoundé, dans le Département du Mfoundi.

Article 2 : Ce parti a pour objectifs de :

- réconcilier les gens partout où la haine, la mésestente, les querelles, les malices, les ruses et les égoïsmes ont généré des fractures, brisé des liens et compromis la coexistence pacifique ;
- amener les citoyennes et les citoyens partout où ils vivent à tourner le dos aux confrontations, aux haines ruineuses, au tribalisme et aux défaillances comportementales vexatoires.

Article 3 : Les Responsables actuels chargés de la direction du « FPR », tels que désignés par ce parti, sont :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| - M. SHANDA TONME Jean Claude | : Président ; |
| - Mme JIM ONOUGOU Avrielle Carole | : 1 ^{ère} Vice-Présidente ; |
| - M. NIBA Georges WANDUM | : 2 ^{ème} Vice-Président ; |
| - M. NJONZO FONGANG Rigobert | : Secrétaire Général ; |
| - Mme BAMPAN ASSODJA Nathalie Mireille | : Secrétaire Général Adjoint ; |
| - M. NDIHOU Henri Martial | : Trésorier ; |
| - Mme HEUMEN Agnès Hermine | : Commissaire aux Comptes ; |
| - M. SIMO KAMGA Hygord Romaric | : Conseiller. |

Article 4 : La présente décision sera enregistrée, publiée au Journal Officiel en français et en anglais et communiquée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le **27 MAI 2020**

AMPLIATIONS :

- PRC
- PM
- SED/DGSN/DGRE
- Tc/GOU/PREFETS/S/PREFETS
- INTERESSES/DOSSIER
- CHRONO/ARCHIVES

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE



ATANGA NJI Paul